

ADRESSE AUX ORGANISATIONS SYNDICALES DES UNIVERSITES

Lors du colloque de la CPU à Metz, le 16 février, F. Goulard, Ministre délégué de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a développé sa conception de l'Université dans les prochaines années. Le même jour, J.P. Finance, premier Vice-Président de la CPU, a présenté les propositions de celle-ci. On peut les regrouper et les résumer en quelques points majeurs, car le Ministre et la CPU ont développé, pour l'essentiel, les mêmes solutions, celles-ci tournant toutes autour d'une nouvelle « gouvernance », dans le cadre d'une autonomie renforcée et d'une gestion « managériale » :

- compétences et prérogatives des présidents renforcées,
- baisse des représentants élus des personnels et des usagers dans les conseils centraux,
- droit de veto systématique sur le recrutement des enseignants-chercheurs,
- modifications de la définition des tâches des enseignants-chercheurs et modulation des services,
- gestion du recrutement et des carrières des personnels BIATOSS et rémunération au mérite,
- majoration et modulation des droits d'inscription des usagers,
- l'université devenant la référence et l'opérateur majeur de la recherche.

Face à ces propositions à sens unique, il est indispensable que la communauté universitaire et scientifique se mobilise et fasse valoir très rapidement ses propositions alternatives de développement et de rénovation du Service Public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et ne laisse pas le terrain libre à des instances composées de membres qui ne représentent qu'eux-mêmes.

D'autant plus que la CPU va finaliser ses propositions le 15 mars afin de les soumettre aux candidats à l'élection présidentielle et aux partis qui les soutiennent, notamment en perspective des élections législatives et de l'adoption d'une nouvelle loi sur l'Enseignement Supérieur. Celle-ci (remplaçant celle de 84) correspond, à la fois, aux vœux du Ministre, de la CPU et son principe rencontre déjà l'adhésion des principaux candidats.

Les syndicats soussignés de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche appellent toutes les organisations syndicales de personnels et d'usagers à se réunir, dans chaque établissement dans l'unité et prendre des initiatives :

- se concerter rapidement pour demander la réunion d'un CA extraordinaire afin de débattre des 20 propositions de la CPU. De telle façon que chaque Président soit porteur le 15 mars, non pas de sa position personnelle, mais de celle de la communauté qu'il représente. (*A signaler que la loi de 84 permet d'imposer au Président la réunion d'un CA extraordinaire si un tiers des membres de celui-ci le demande*).
- Informer l'ensemble des personnels et des usagers, lors d'assemblée générale des propositions de la CPU et les risques pour le Service Public.

Cela dit, quel que soit le type d'initiatives dans chaque établissement, il faudrait en exploiter le contenu et le résultat dans la presse locale, sachant que nationalement nous prévoyons de faire un temps fort d'expression de la coordination des syndicats de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 15 mars, lors de la réunion de la CPU, en présence sans doute du Ministre délégué de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, président de la CPU, pour contester les mauvaises solutions de celle-ci et de son Président, et d'imposer dans le débat pré-électoral, les enjeux majeurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Dés maintenant nous proposons le 15 mars une expression au plan national lors d'une conférence de presse, avec un appel aux personnels et usagers à se mobiliser (lieu et horaire seront précisés en intersyndicale le 7 mars).

Les premières organisations signataires :

SUP-RECHERCHE-UNSA, SNPTES-UNSA, SNPRES-FO, SUD-EPST, FERC-SUP-CGT, SNTRS-CGT